

# MAGHREB OXYGÈNE

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	151 867	153 610
Titres mis en équivalence	35 010	33 857
Autres immobilisations financières	1 390	1 391
Titres de participation non consolidés	152	152
Impôts différés actifs	1 719	1 812
Autres actifs non courants	66 465	69 554
Actifs non courants	256 605	260 378
Stocks	33 191	27 517
Comptes clients	122 285	120 094
Autres créances d'exploitation	12 568	14 163
Actif d'impôt exigible	278	-
Titres de placement	-	4 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 110	55 545
Actifs courants	174 432	221 349
TOTAL ACTIF	431 037	481 727

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2014	31/12/2013
Capital	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990
Réserves consolidées	80 326	76 324
Résultat consolidé de l'exercice	9 140	7 253
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	211 705	205 817
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	1 613	105 831
Impôts différés passifs	7 774	7 822
Autres passifs non courants	23 587	22 877
Passifs non courants	32 973	136 530
Dettes fournisseurs	40 708	38 063
Autres passifs courants	36 526	38 732
Passif d'impôt exigible	-	38
Provisions pour risques et charges courants	-	1
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	109 125	62 548
Passifs courants	186 359	139 382
TOTAL PASSIF	431 037	481 727

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	215 548	201 890
Autres produits	11 391	6 989
Coût des biens et services vendus	-100 736	-92 094
Charges de personnel	-37 348	-36 607
Autres produits et charges opérationnels	-54 282	-43 670
Résultat opérationnel avant amortissements	34 573	36 507
Dotations aux amortissements	-17 066	-22 008
Résultat opérationnel	17 507	14 498
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	-5 602	-6 033
Coût de l'endettement financier net	-5 602	-6 033
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	11 905	8 465
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1 154	1 587
Impôts sur les résultats	-3 919	-2 799
Résultat net consolidé	9 140	7 253
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	9 140	7 253
Résultat net	9 140	7 253
dont part du groupe	9 140	7 253
dont part minoritaires	-	-
Résultat par action	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	11,2	8,9
Résultat net par action dilué (en dirhams)	11,2	8,9

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de dirhams)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé	9 140	7 253
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	-	-
Charges sans effets sur la trésorerie	17 066	22 008
Produits sans effets sur la trésorerie	-2 785	-1 456
Plus ou moins value de cession des immobilisations	-35	-4 071
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus	-1 153	-1 587
Marge brute d'autofinancement	22 232	22 148
Variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 782	2 591
Flux liés à l'exploitation	20 450	24 739
Cessions d'immobilisations corporelles	35	4 074
Investissements en immobilisations corporelles	-15 332	-16 161
Augmentation de capital de société mise en équivalence	-	-
Flux liés aux investissements	-15 297	-12 087
Dividendes versés:	-	-
- aux actionnaires de Maghreb Oxygène	-3 250	-4 063
- remboursement des dettes de financement	-5 555	-5 555
- souscription d'emprunt	-	-
Variations des autres actifs et passifs financiers	4 898	3 928
Flux des opérations financières	-3 907	-5 690
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 246	6 962
Trésorerie au début de l'exercice	-35	-6 997
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 211	-35

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission	Autres retraitements	Réserves et résultats consolidés	Total part groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2012	81 250	40 990	98	80 288	202 626	-	202 626
Distribution de Dividendes	-	-	-	-4 063	-4 063	-	-4 063
Résultat net de l'exercice	-	-	-	7 253	7 253	-	7 253
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2013	81 250	40 990	98	83 479	205 817	-	205 817
Distribution de Dividendes	-	-	-	-3 250	-3 250	-	-3 250
Résultat net de l'exercice	-	-	-	9 140	9 140	-	9 140
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-2	-	-2	-	-2
Situation au 31 décembre 2014	81 250	40 990	96	89 369	211 705	-	211 705

La variation des capitaux propres consolidés s'explique essentiellement par le résultat de la période et par les distributions de dividendes.

# MAGHREB OXYGÈNE

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

### PRÉSENTATION SÉLECTIVE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### Note 01 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

##### 1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2014 et des comptes de l'exercice 2013

Les sociétés du Groupe Maghreb Oxygène sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 29 janvier 2015.

Les états financiers consolidés du Groupe Maghreb Oxygène au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2014 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ont été appliquées.

##### 2. Méthodes de consolidation

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe est présentée à la note 2 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 et 2013 ».

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Ces méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

##### • Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Maghreb Oxygène exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est notamment présumé exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le contrôle existe également lorsque Maghreb Oxygène, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent.

##### • Mise en équivalence

Maghreb Oxygène consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable ainsi que pour les co-entreprises dans lesquelles il partage par accord contractuel le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Maghreb Oxygène détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

#### Note 02 : Périmètre et méthode de consolidation au 31 Décembre 2014 et au 31 Décembre 2013

À la date du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se détaillent comme suit :

Nom de la Société	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Maghreb Oxygène	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Proactis	25 %	25 %	MEE	25 %	25 %	MEE
Tafraouti	24 %	24 %	MEE	24 %	24 %	MEE
Sodegim	50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE

Aucun changement au niveau périmètre de consolidation entre 2014 et 2013. La société Philco sans activité est exclue du périmètre de consolidation.

#### Note 03: Engagements contractuels et actifs passifs éventuels au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.

##### Obligations contractuelles et engagements commerciaux

##### Sûretés données

##### Engagements donnés

- Commandes fournisseurs émises et non encore honorées : l'engagement donné à fin 2014 s'élève à 12,5 MDH contre 12,6 MDH à fin 2013.

- Locations immobilières : le montant global des loyers relatifs à des locations d'immeubles à durée indéterminée s'élève à 3 MDH au 31 décembre 2014 contre 2,3 MDH au 31 décembre 2013.

- Locations longue durée (LLD) : au 31 décembre 2014 le montant total des engagements lié à la LLD s'élève à 7,1 Mdh (dont 3,1 MDH à moins d'un an) contre un montant de 5,7 MDH au 31 décembre 2013 (dont 3,2 MDH à moins d'un an). Ces contrats sont étalés sur une durée maximale de 36 mois.

##### Passifs éventuels

Les déclarations fiscales au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'impôt Général sur le Revenu (IGR) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNSS des exercices clos le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 ne sont pas encore prescrites et pourraient le cas échéant faire l'objet d'un contrôle par l'administration et donner lieu à des redressements éventuels.

#### Note 04: Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Abdelaziz ALMECHATT  
COOPERS AUDIT MAROC  
83, Avenue Hassan II  
CASABLANCA

Abdellah RHALLAM  
FIDECO AUDIT & CONSEIL  
124, boulevard Rahal El Meskini  
CASABLANCA

MAGHREB OXYGENE S.A.  
Immeuble Tafraouti  
Km 7,5 Route de Rabat  
Ain Sebâa Casablanca

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires de la société Maghreb Oxygène S.A.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société MAGHREB OXYGENE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 211 705 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 9 140 milliers de dirhams.

##### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Opinion sur les comptes consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation de la société MAGHREB OXYGENE S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§ 3.9.19) et 23.

Casablanca, le 30 janvier 2015

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC  
COOPERS AUDIT MAROC  
Site: 83 Avenue Hassan II  
CASABLANCA  
Bureau: 50, Bd. Abdelatif Benkoudour  
CASABLANCA  
Tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

FIDECO AUDIT & CONSEIL  
FIDECO AUDIT ET CONSEIL SARL  
124, Bd. Rahal El Meskini  
Casablanca  
Tél : 05 22 31 83 80 / 05 22 31 71 85  
Fax : 05 22 31 82 26

Abdelaziz ALMECHATT

Abdellah RHALLAM